

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

## SWIP CITRON

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Nom du produit** SWIP CITRON  
**Code du produit** 8742

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** Produit de nettoyage

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Identification de la société/entreprise** Hypros SA  
Pont-du-Centenaire 144  
CH-1228 PLAN-LES\_OUATES  
  
T: +41 22 338 35 00  
F: +41 22 338 35 01  
hypros@hypros.com  
www.hypros.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Swiss  
Urgence: 145 (+41 44 251 51 51)  
Renseignements: +41 44 251 66 66

**Date de révision** 10.05.2021

**Version** 004 (Version précédente: 003)

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

## 2.2. Éléments d'étiquetage

voir section 16.



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Conseils de prudence</b>	P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331: NE PAS faire vomir. P405: Garder sous clef. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified, No.-CAS 64742-47-8, No.-CE 265-149-8
<b>2.3. Autres dangers</b>	Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified	10% - 25%	Asp. Tox. 1 H304	No.-CAS: 64742-47-8 No.-CE: 265-149-8 No.-Index: 649-422-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	De petites quantités qui pénètrent dans les poumons après avoir été avalées ou ultérieurement vomies peuvent provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie. Surveillance ultérieure de la pneumonie et de l'œdème pulmonaire.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Assurer une ventilation adéquate.

**Conseils pour les secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	50 ppm TWA [MAK] (vapour)
	350 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK] (vapour)
	5 mg/m <sup>3</sup> TWA [MAK] (not specified, aerosol, inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	100 ppm STEL [KZW] (vapour)
	700 mg/m <sup>3</sup> STEL [KZW] (vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C (listed under not specified)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Nitrile. EN 374. Temps de percée: 1 h. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	citron.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	Non déterminé.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	0.79 g/ml
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### 9.2. Autres informations

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec des agents oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible. Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-----------------------	--

### **Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.4 mg/L [static] (EPA)
---	---

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Devrait être biodégradable.
---	--

<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Une bioaccumulation est peu probable.
---	--

<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-----------------------------------	--

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
---	-------------------------------

<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. 070104 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
---	---

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** Non applicable.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies** Non applicable.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport** Non applicable.

**14.4. Groupe d'emballage** Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement** Non applicable.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

### **Règlement type des ONU**

**ADR/RID** Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

**Autres Informations** Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).  
Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:  
>=15%; <30%: hydrocarbures aliphatiques  
Fragrances allergisantes: Citral, d-limonene  
Parfums.  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  
Classe de stockage 6.1. (CH)  
VOC (CH) = 22.8

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 15.1.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.